

**MONSIEUR LE MAIRE**

## **Communication: Présentation du Crédit Municipal**

Le Crédit Municipal de Bordeaux est un établissement public de crédit et d'aide sociale, présidé par M. Alain Juppé, qui œuvre désormais depuis 215 ans en faveur de la lutte contre l'exclusion, notamment eu égard à sa mission originelle, le service public du prêt sur gage.

Cette vocation sociale, toujours d'actualité, s'est aujourd'hui élargie à la lutte contre les abus en termes de crédit et la spirale du surendettement, que ce soit par les prêts sur gages, les prêts personnels, les prêts sociaux ou les micro crédits.

Le statut d'Etablissement Public, associé à celui d'établissement de crédit, évite au Crédit Municipal d'être confronté aux pressions des marchés financiers et des ratios élevés de retour sur investissements demandés par les actionnaires des banques classiques. Ainsi, la vocation sociale affirmée qui est la sienne place aujourd'hui le Crédit Municipal en tête des établissements de crédit socialement responsables.

L'exposé traitant du Crédit Municipal de Bordeaux permettra ainsi de présenter les différentes activités de cette Institution, sa place dans le paysage bancaire national, son implication régionale et territoriale, et la nature de ses missions sociales, dont le service public du prêt sur gage.

Quelques exemples des services offerts par le Crédit Municipal et quelques chiffres permettant d'en mesurer la dimension et l'utilité viendront clôturer cette présentation.

## **M. POIRIER**

Merci beaucoup. Bonjour à tous. Je vais essayer de vous parler en 15 minutes du Crédit Municipal de Bordeaux, une belle institution.

Un peu d'histoire d'abord. Le premier Crédit Municipal en France, qui s'appelait le Mont-de-Piété, avait été créé en Avignon en 1610. Ce n'était pas tout à fait en France puisque Avignon, à l'époque, appartenait au Vatican ; en 1777, celui de Paris et en 1801 celui de Bordeaux. Donc, nous existons depuis 215 ans. En 1918, nous avons changé de nom, les Monts-de-Piété historiques sont devenus les Caisses de Crédit Municipal. Aujourd'hui, il reste 18 Caisses de Crédit Municipal en France et 47 agences, qui distribuent chaque année 300 000 prêts sur gages, pour un montant de 400 millions d'euros. Les enjeux ne sont pas neutres.

Revenons à Bordeaux où le Crédit Municipal est donc créé en 1801. En 1955, on nous demande de faire des prêts aux fonctionnaires avec remboursements sur traitements pour développer l'activité économique : acheter des machines à laver ou des réfrigérateurs... En 1984, nous devenons un établissement de crédit, en d'autres termes une banque. En 1992, une nouvelle loi rend la Ville de Bordeaux l'actionnaire unique du Crédit Municipal (nous appartenons à 100 % à la Ville de Bordeaux). Entre 2002 et 2015, nous avons poursuivi le développement du Crédit Municipal de manière continue.

Aujourd'hui, cet établissement est bien entendu présidé par le Maire, M. Alain JUPPÉ. Madame Chantal BOURRAGUÉ est Vice-Présidente et j'en assume la Direction générale. Nous gérons une carte de France quasiment complète, à peu près 80 départements dont les départements d'Outre-mer (historiquement, Bordeaux est tourné vers les Antilles et l'Outre-mer) et nous avons 12 agences.

Les activités du Crédit Municipal, c'est bien entendu le prêt sur gage qui est un monopole public et c'est pour cela que nous sommes un établissement public. Je vais donc vous décrire, pour ceux qui connaissent moins, ce qu'est le prêt sur gage. C'est simple, rapide, c'est un dépannage financier. 85 % des objets qui nous sont présentés sont des bijoux parce qu'il est facile de s'en séparer pendant quelques mois. C'est discret parce qu'on peut les amener dans sa poche une valeur. C'est simple, on demande au propriétaire qui vient déposer des objets, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. L'objet est estimé par un expert, c'est-à-dire qu'on estime son prix, fixé selon un ratio de 40 à 60 % de la valeur estimée l'objet sur le marché de l'occasion. Bien entendu, ce sont des objets d'occasion.

Le contrat est au porteur, et le client reste propriétaire de l'objet, ce qui est pratique. Le prêt est versé immédiatement, si l'on se reporte au *timing*, 10 minutes environ après avoir commencé l'opération, on peut verser immédiatement jusqu'à 1 000 euros en espèces au client (c'est la réglementation) par chèque ou virement au-delà de cette somme, considérant qu'il y a des prêts dont le montant est supérieur.

Ensuite, la personne qui a bénéficié de ce prêt a jusqu'à six mois pour, soit rembourser son prêt, soit le prolonger. Pour le rembourser, elle vient quand elle veut. Par exemple, certaines personnes viennent faire un prêt le vendredi, puis viennent nous rembourser le lundi et pour d'autres, ça dure plus longtemps. On peut donc retirer son bien à tout moment à condition de payer son prêt et ses intérêts. Parfois, si au bout de six mois, on n'a pas retrouvé une autonomie financière, on peut donc prolonger le prêt qui a été fait pour une nouvelle durée de six mois et ainsi de suite, jusqu'à deux ans au maximum ; ce qui laisse le temps de revenir à une situation financière équilibrée.

Tout cela peut également être fait à distance puisque nous sommes présents dans 12 villes. Considérant que nous ne serons jamais présents dans toutes les communes de France, nous avons développé des techniques par correspondance depuis 50 ans, et par Internet depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, c'est assez facile via le site Internet du Crédit Municipal. N'importe qui de n'importe quel endroit peut au moins essayer de voir s'il peut faire un prêt sur gage.

Voilà ce qu'est le prêt sur gage aujourd'hui. C'est comme ça à Bordeaux, c'est comme ça dans toutes les agences, donc dans les 47 agences en France qui développent ce service.

Dans le cas où le capital et les intérêts ne peuvent pas être remboursés parce que la situation financière de l'emprunteur ne s'est pas améliorée, l'objet est vendu aux enchères. Ce sont des enchères judiciaires. A la fin de la vente, soit l'objet est vendu plus cher que ce que le propriétaire nous devait et, dans ce cas-là, on lui redonne le surplus, soit, de temps en temps, il nous arrive de vendre moins cher que ce que la personne nous devait et, à

ce moment-là, on ne demande rien. Nous confirmons notre vocation sociale puisque, pour les personnes qui sont en difficulté, le remboursement de la différence ne leur est pas demandé.

85 % des clients récupèrent leurs objets, ça veut dire qu'ils y tiennent globalement. La durée moyenne du prêt est de 2 ans et demi, ce qui laisse le temps de se remettre à niveau financièrement. Quelquefois, des clients viennent avec un objet, un bijou, ou un autre bien de valeur et nous disent «De toute façon, je vous le mets en dépôt, mais je ne souhaite pas le récupérer, est-ce que vous pourriez me le vendre ? ». Dans ce cas, on peut le vendre dans un délai de trois mois, c'est-à-dire que les clients ont trois mois pour revenir en arrière, et nous dire « Non, finalement, on a décidé de le garder et il ne faut pas le vendre ». Ce type de situation représente 10 % de nos ventes, ce sont des ventes « volontaires », qui restent marginales, mais peuvent aider quelques personnes.

Quelques chiffres au 31 décembre 2015 pour l'agence de Bordeaux, c'est-à-dire celle qui est 29, Rue du Mirail depuis 216 ans. Le montant maximum du prêt fait en 2015 est de 45 000 euros. Le montant minimum, c'est 5 euros. On a 7 200 clients dont 1 300 ont une adresse à Bordeaux. Sur l'année, on a eu 200 nouveaux clients venus de Bordeaux. A noter qu'en termes de nouveaux clients le montant global est supérieur. Bien entendu, il y a des clients de la CUB, de la Gironde, et des clients d'un peu plus loin. Pour la totalité du Crédit Municipal, ce sont 4 500 nouveaux clients en 2015, ce sont 25 000 nouveaux prêts pour 14,5 millions d'euros. Et fin 2015, ce sont 32 000 prêts « en stock » comme on dit, pour plus de 17,7 millions d'euros, soit des sommes importantes.

Le Crédit Municipal, c'est aussi le microcrédit personnel. Je revendique d'avoir inventé ce concept en 2007 à Bordeaux, sur l'idée que nous voyions des gens qui venaient pour essayer d'avoir un prêt sur gage, mais les objets qu'ils nous amenaient ne correspondaient pas aux sommes qu'ils voulaient. Ils souhaitaient 300, 500 euros, et nous amenaient un objet sur lequel on allait leur prêter 20 ou 30 euros, donc ça ne marchait pas. Il fallait inventer un nouveau produit et on a inventé ce microcrédit personnel que Monsieur BORLOO a eu le courage de reprendre et d'intégrer dans la Loi BORLOO. Il permet d'obtenir un prêt jusqu'à 3 000 euros sur 36 mois. Ce sont donc des petits prêts sur une petite durée et cela permet de résoudre un certain nombre de problèmes de santé ou autres.

Le Crédit Municipal, c'est aussi l'accompagnement de la Caisse Sociale de Développement Local, association qui fait du microcrédit pour la création d'entreprises. Fondée il y a un peu plus de 15 ans, ce sont 3 000 emplois créés avec 10 millions d'euros de prêts débloqués pour la création d'entreprises. Sur la ville de Bordeaux, ce n'est pas neutre.

C'est aussi l'Atelier Budgétaire, une petite association qui aide tout un chacun à mieux gérer son budget et à éviter le surendettement. Cela fait aussi partie des missions du Crédit Municipal d'aider ces gens-là.

Et enfin, c'est Bordeaux Mécènes Solidaires créé avec la Ville et le CCAS, qui est un fonds de dotation qui permet aux mécènes de donner de l'argent pour favoriser le développement d'initiatives solidaires sur la Ville de Bordeaux.

Bien entendu, pour faire tout cela, il nous faut de l'argent. Quand on prête 14 millions d'euros par an, comme on a vu tout à l'heure, il faut aller chercher les fonds nécessaires. Donc, nous avons conçu une épargne solidaire, qui permet notamment de rémunérer un Livret jusqu'à 25 000 euros à 1,5 %, soit deux fois plus que le Livret A. On peut ainsi être solidaire, faire des actions sociales et rémunérer l'épargne à un taux, je dirais, normal.

Et enfin, ce sont aussi des prêts personnels historiquement dédiés aux fonctionnaires et retraités. Pourquoi ? Parce qu'ils ont des revenus qui sont, entre guillemets, assurés, et nous ne sommes pas là pour prendre des risques. Donc, c'est plutôt cette cible que l'on vise, même si de temps en temps, nous faisons aussi des prêts à des gens qui ne sont ni fonctionnaires, ni retraités.

Le bilan du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2015 c'est :

- 167 millions d'euros de bilan,
- 34 millions d'euros de fonds propres,
- un encours de prêts personnels de 132 millions d'euros,
- un encours de prêts sur gages avoisinant les 18 millions d'euros,

- une collecte effectuée auprès d'une clientèle variée, pour un montant de 118 millions d'euros,
- un bénéfice net de 1,5 million d'euros (il faut être bénéficiaire si on est une entreprise), duquel nous reversons, par convention 40 % au CCAS chaque année ; ainsi pour l'année 2015, nous verserons environ 600 000 euros au CCAS de la Ville de Bordeaux
- et puis, ce sont 105 salariés pour faire tout cela, donc une belle PME.

Pour terminer, je vous montre une petite vidéo qui a été faite il y a 20 ans. Et vous allez voir qu'elle est toujours d'actualité.

*Diffusion d'un film*

### **M. LE MAIRE**

Merci Monsieur le Directeur. Si vous avez la caution de Michel POLAC, c'est que tout va bien. Je voudrais rendre hommage à l'action de Monsieur POIRIER qui va quitter l'établissement puisqu'il prend sa retraite dans quelques semaines. Il l'a fort bien dirigé, à la tête d'une équipe compétente et très motivée. Et vous avez vu les résultats qui ont été atteints. C'est donc un établissement qui est tout à fait fidèle à sa vocation sociale et qui, en même temps, assure le rayonnement de la Ville. Monsieur BRUGÈRE est allé assister, je crois, à des obsèques, il a dû nous quitter, mais il se féliciterait s'il était là de la contribution annuelle que lui apporte le CCAS à hauteur de 600 000 euros en moyenne.

Je vous souhaite donc, Monsieur le Directeur, une retraite paisible, enfin pas trop paisible parce que, compte tenu de votre niveau d'activité, je pense que vous allez continuer à vous dévouer au bien public. Merci.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

*(Applaudissements)*

### **M. POIRIER**

Merci à tous.

### **M. LE MAIRE**

Monsieur HURMIC ?

### **M. HURMIC**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, un petit commentaire de deux minutes, pas plus, pour vous remercier Monsieur le Maire d'avoir mis à l'ordre du jour le Crédit Municipal dont on parle rarement ici alors que nous sommes parfaitement conscients des fonctions sociales qui sont les vôtres dans cette ville. Et au moment où vous partez à la retraite, Monsieur POIRIER, je tiens aussi, au nom de notre groupe, à vous remercier pour le travail que vous avez effectué au sein de cette noble institution.

Nous ne nous attendions pas non plus à avoir la caution morale de Michel POLAC pour accompagner votre intervention de ce jour. Mais cela ne change rien à ce que nous avons l'intention de vous dire à propos de cette institution que vous quittez. Nous avons bien compris la double fonction que vous exercez :

- à la fois une fonction sociale, vous nous avez bien expliqué l'ampleur, je dirais, de votre clientèle entre les prêts, entre 5 et 45 000 euros que vous accordez, c'est dire que vous touchez un public assez vaste à travers ce Crédit municipal et que vous vous en occupez bien à notre sens,
- mais également la fonction économique, peut-être plus mal-connue à travers le microcrédit. Vous savez qu'en ce qui concerne notre formation politique, nous sommes très attachés à la promotion du microcrédit, nous sommes donc naturellement satisfaits de voir le travail que vous faites à ce niveau-là.

Si je devais ou si je pouvais - et je le dois - vous poser une question, c'est « Vous nous avez indiqué le nombre de crédits que vous avez accordés. Combien en avez-vous refusé ? » Je pense que cela nous intéresserait également si vous aviez le chiffre.

Et enfin, je voudrais terminer mon intervention en disant que nous vous félicitons de la façon dont vous avez géré ce Crédit Municipal et nous accueillons aussi avec beaucoup d'espoir votre successeur, Monsieur LEURET, que nous connaissons depuis quelques années, dont nous connaissons également les qualités morales qui vont lui permettre de maintenir ce Crédit Municipal dans les sphères sociales et économiques dans lesquelles vous avez réussi à le hisser. Donc, je voudrais ici, au nom de notre groupe, souhaiter la bienvenue à Monsieur LEURET, lui redire ici toute la confiance que nous lui accordons.

Merci.

### **M. LE MAIRE**

On va prendre plusieurs questions, Monsieur POIRIER, si vous le voulez bien. Monsieur DAVID Yohan ?

### **M. Y. DAVID**

Bonjour, Monsieur le Maire, Chers Collègues, juste quelques précisions. Vous avez parlé de la Caisse Sociale du Développement Local, juste rappeler que c'est une trentaine d'entreprises créées par an sur Bordeaux même, que sur les chiffres 2015, je parle de mémoire, je ne les ai pas consolidés, mais pour la Caisse Sociale :

- c'est presque 200 emplois créés sur la totalité de ces créations d'entreprises,
- le prêt moyen est aux environs de 5 600 euros, c'est parfois ce qui manque dans la création,
- et qu'une des forces de cette Caisse Sociale, c'est l'accompagnement, c'est-à-dire qu'ils ont un taux d'échec, de destruction des entreprises extrêmement faible parce que la personne ne se contente pas simplement d'avoir un prêt, il y a une vraie discussion, il y a un vrai accompagnement tout au long de son projet et c'est extrêmement qualitatif.

Donc, je rajoute ces éloges à ceux qui viennent d'être donnés.

### **M. LE MAIRE**

Monsieur COLOMBIER ?

### **M. COLOMBIER**

Monsieur, je suis étonné et satisfait de voir l'importance des sommes brassées par le Crédit Municipal.

Et deuxième chose, je vois que la véritable révolution, ça a été en effet de pouvoir adopter des prêts – prêts individuels ou prêts sociaux, si je puis dire – ce qui marque bien un axe tout à fait nouveau à l'époque, qui est très intéressant. Et je pense que nous devons continuer dans ce sens-là.

Merci à vous de ce bilan rapide, clair et concret.

### **M. LE MAIRE**

Merci. Pas d'autres remarques ? Sur le nombre de prêts refusés, Monsieur POIRIER ?

**M. POIRIER**

Le nombre de prêts refusés, c'est peut-être un ou deux par semaine, ça reste très marginal.

**M. LE MAIRE**

En pourcentages, vous acceptez donc 90 % ?

**M. POIRIER**

Oui, sur Bordeaux même, on obtient 50 prêts par jour, à peu près, donc on en fait 250 par semaine. Quand on en refuse un ou deux.

**M. LE MAIRE**

C'est donc manifestement marginal.

Très bien, écoutez, je vous remercie. Je vous souhaite à nouveau une retraite active et heureuse. Et je souhaite bien sûr la bienvenue à Christophe LEURET que nous connaissons ici puisqu'il a été, pendant de longues années, Directeur Général des Finances de notre commune. Merci Monsieur POIRIER.

Madame la Secrétaire de séance ?

**MME MIGLIORE**

Délibération n°41 : « Représentation des Élus au sein d'organismes divers, 14<sup>ème</sup> partie ».



**Le Griffon, emblème du Crédit Municipal**  
Animal fabuleux de la mythologie, composé de la moitié d'un aigle et de la moitié inférieure d'un lion, le Griffon symbolise l'invincibilité et la sagesse. Assimilé à un gardien de trésor, il figure dans les armoiries de la ville italienne de Pérouse où fut fondé en 1462 le 1er établissement de prêt sur gages. C'est pourquoi les Caisses de Crédit Municipal, héritières en France de la tradition des Monts de Piété, ont choisi le Griffon comme emblème.



**1462**

Au XVe siècle, la lutte contre les usuriers est à l'origine de la création du premier "Mont de Piété" à Pérouse, en Italie. Ces établissements de charité apportent une aide précieuse à la population la plus démunie qui peut, enfin, emprunter à des taux modérés en contrepartie du dépôt d'objets de toute nature.

**1637**

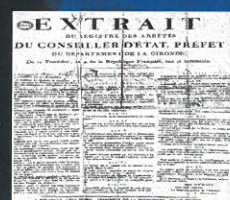
Une première expérience de création d'un établissement de prêts sur gages est réalisée à Paris, à l'initiative de Théophraste Renaudot.

**1768**

Si la première évocation officielle d'un Mont de Piété à Bordeaux date de 1678, c'est en 1768, sous Louis XV, que furent faites par les citoyens bordelais, les premières propositions concrètes dans le but de fonder une maison de charité à laquelle serait annexé un Mont de Piété.

**1801**

Le 26 Ventôse an IX (16 mars 1801), création officielle du Mont de Piété à Bordeaux. Il fut inauguré le 1er décembre 1801 et son existence confirmée par décret impérial du 30 juin 1806.



**1918**

Le Mont de Piété change. Il devient en France établissement public avec extension de son activité à la collecte de l'épargne pour financer le prêt sur gage.

**1955**

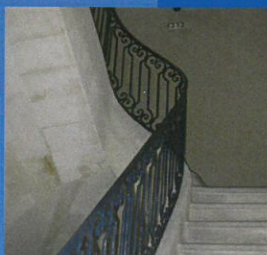
Les Caisses de Crédit Municipal sont autorisées à consentir des prêts personnels aux fonctionnaires en sus de leur activité de prêt sur gages.

**1984**

La loi bancaire confère aux Caisses de Crédit Municipal, en plus de celui d'établissement public d'aide sociale dont la mission première reste celle de combattre l'usure, le statut d'établissement de crédit.

### L'Hôtel Leberthon

A sa création en 1801, le Mont de Piété de Bordeaux siège au 29 de la rue du Mirail dans un hôtel construit en 1741 par M. LEBERTHON, premier président du Parlement de Bordeaux. Le Mont de Piété loue cet hôtel jusqu'en 1866. Faute d'avoir trouvé des bâtiments mieux situés, le Mont de Piété se décide à l'achat de l'hôtel. Les besoins professionnels y font disparaître le luxe intérieur et les ornements artistiques des façades et des appartements, à l'exception du grand escalier avec sa majestueuse rampe en fer forgé.



## Une mission sociale en constante progression soutenue par une activité bancaire

**Etablissement public de Crédit et d'Aide Sociale, le Crédit Municipal développe ses activités autour de deux axes complémentaires :**

### Une vocation sociale affirmée

**Prêts sur gages** Avec le **prêt sur gage**, le Crédit Municipal met à la disposition des personnes en difficulté un prêt simple permettant de trouver une solution immédiate à un problème financier.

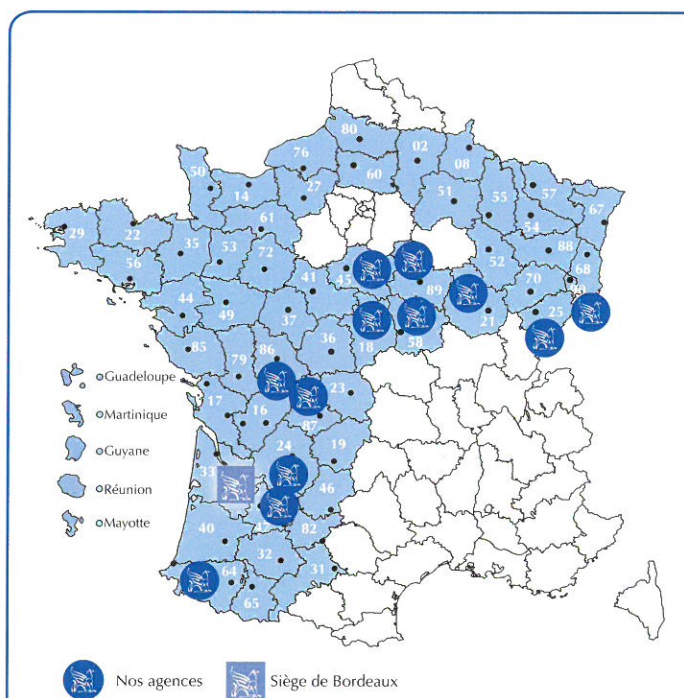
**Prêts Ageos** Partenaire privilégié des administrations, le Crédit Municipal propose le **prêt AGEOS** (Aide à la Gestion de l'Oeuvre Sociale). Un outil simple, clair, qui permet à chacun de ces établissements de gérer les aides financières accordées à leur personnel, en s'appuyant sur le savoir faire et l'éthique d'un Etablissement Public comme le Crédit Municipal. Ces administrations conservent ainsi le contrôle total de leur action sociale, tout en maîtrisant leurs dépenses dans ce domaine.

### Un partenariat avec la C.S.D.L. Caisse Sociale de Développement Local

Une collaboration quotidienne avec la Caisse Sociale de Développement Local, dont la mission est de lutter contre le chômage (par l'aide à la création de micro-entreprises par des demandeurs d'emploi) et de soutenir les populations les plus fragiles, exclues du système bancaire (par l'étude et l'octroi de prêts dépannage). Non seulement le Crédit Municipal héberge en ses murs la C.S.D.L, mais il participe aussi activement à son développement et à son fonctionnement. Nous permettons ainsi aux personnes exclues du système bancaire d'obtenir des "prêts dépannage" pour leur donner un coup de pouce indispensable. Ce service a été étendu à des nombreux C.C.A.S. et autres acteurs associatifs dans l'ensemble des régions où intervient le Crédit Municipal.

### Une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale

- des **Prêts Personnels et de restructurations** réservés principalement aux fonctionnaires et aux salariés du secteur public.
- des **produits de dépôt et d'épargne garantis** (dépôts à terme, livrets, bons de caisse) à l'attention des particuliers et des personnes morales.
- des **services bancaires avec une offre personnalisée**, adaptée à vos besoins, une tarification très économique et des conseillers à votre écoute (comptes de dépôt, moyens de paiement, banque en ligne).



### > Une équipe commerciale

en permanence à l'écoute de nos partenaires, relais dans les administrations et les Comités d'entreprise.

### > Des permanences près des lieux de travail



**D-2016/41**  
**Représentation des Elus au sein d'organismes divers. 14ème partie.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

<i><b>DENOMINATION</b></i>	<i><b>TITULAIRE(S)</b></i>	<i><b>SUPPLEANT(S)</b></i>
Grand Port Maritime de Bordeaux (conseil de surveillance)	Mr Delaux (en remplacement de Mme Delattre)	
Association Notre Dame des Barrails	Mme Brezillon	
Régie Personnalisede l'Opéra (Conseil d'Administration)	Mr Rouveyre (en remplacement de Mr Feltesse)	

En ce qui concerne la Commission Consultative des Services Publics Locaux il y a lieu de modifier les délibérations D-2014/243 du conseil municipal du 26 mai 2014 et D-2014/305 du conseil municipal du 23 juin 2014 et de nommer Mr Marc LAFOSSE en remplacement de Mme Virginie CALMELS en qualité de membre titulaire.

Je vous prie d'en délibérer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Rapport modifié: nomination au conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux différée

## **M. LE MAIRE**

Il s'agit de remplacer Madame DELATTRE au Conseil de surveillance du Grand Port Maritime par Monsieur DELAUX. Même chose au Conseil de développement et puis de confirmer Madame BRÉZILLON à l'Association Notre Dame des Barrails et Monsieur ROUVEYRE en remplacement de Monsieur FELTESSE à la Régie Personnalisée de l'Opéra.

Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Monsieur HURMIC.

## **M. HURMIC**

Oui, deux mots Monsieur le Maire. D'abord pour vous dire qu'il n'est pas dans nos attributions ni nos habitudes de commenter les nominations que vous jugez utile de faire ou la promotion que vous jugez utile de faire parmi vos adjoints. Je dirais ni pour les organismes proches de la Mairie ni, je dirais sans esprit polémique aucun et chacun verra à quoi je fais allusion, ni pour d'autres fonctions dans lesquelles vous effectuez également un arbitrage parmi vos adjoints. Donc, cela est de votre responsabilité, cela fait partie de vos attributions et n'attendez pas de notre part un quelconque commentaire.

Donc, sur cette délibération, vous nous proposez, aujourd'hui, en ce qui concerne notamment puisque c'est le but de mon intervention, les nominations pour le Grand Port Maritime de Bordeaux, vous nous proposez la nomination ou l'élection – puisqu'on va voter dans quelques instants – de Monsieur DELAUX. Loin de nous l'idée de contester, il le sait bien, les capacités de Stephan DELAUX pour exercer cette fonction. Quand je dis « Cette fonction », je devrais dire « Ces fonctions » puisqu'il est question de nommer quelqu'un au Conseil de développement du Port autonome et également quelqu'un au Conseil de surveillance. Je vais vous redire ici ce que j'ai eu l'occasion déjà de vous dire ce matin. Nous comprenons fort bien l'intérêt touristique, Monsieur DELAUX est responsable de la politique touristique de cette ville et nous comprenons fort bien le fait qu'un élu impliqué dans le domaine de la politique touristique de la Ville de Bordeaux doit effectivement avoir sa place au sein ou du Conseil de surveillance ou du Conseil de développement du Port Maritime.

Cela étant, vous nous proposez aujourd'hui deux postes, deux postes à l'intérieur du Port Maritime. Nous considérons, pour notre part, que sur les deux postes et je ne sais pas si elle est là, non elle n'est pas là, l'un des deux pourrait fort bien revenir à Madame WALRYCK. Je dis on ne veut pas arbitrer entre Monsieur DELAUX et Madame WALRYCK, mais puisqu'il y a deux postes, nous considérons que l'un des deux pourrait fort bien revenir à Madame WALRYCK dans la mesure où le Port de Bordeaux s'est engagé, ces derniers temps, à une politique écologique extrêmement audacieuse. Le Port s'est fixé pour objectif d'être un territoire à énergie positive dans les années qui viennent. Vous savez que c'est ce que nous demandons pour la Ville de Bordeaux. Le Port s'est également engagé de façon très concrète à couvrir tous ses bâtiments de panneaux photovoltaïques, donc une véritable volonté politique concrète d'agir sur le terrain de l'écologie qui, vous le comprenez et vous le savez, nous est particulièrement chère. Nous considérons que ces efforts du Port autonome devraient être en totale osmose avec ce qu'est censé faire la Ville de Bordeaux également pour promouvoir une politique plus écologique sur son territoire. Qui mieux que l'Adjoint chargé de cette fonction pourrait faire le lien ? Nous considérons aujourd'hui que le Port de Bordeaux a des ambitions beaucoup plus hautes que celles de la Ville de Bordeaux, beaucoup plus hautes, et qu'il pourrait un peu donner exemple sur la politique municipale et sur les ambitions municipales qui, à notre sens, sont beaucoup moins ambitieuses que celles-là.

Donc, nous voterons dans quelques instants, naturellement, sur le choix que vous nous offrez, mais nous aurions bien aimé qu'au-delà de la promotion de la politique touristique qu'incarne fort bien Monsieur DELAUX, la politique écologique du Port et celle de Bordeaux soient également en osmose à l'occasion de l'une de ces deux fonctions.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, à l'occasion de cette délibération.

## **M. LE MAIRE**

Merci. Je comprends votre souci ou votre demande. Ce que je vous propose, c'est de surseoir à l'une des deux nominations. On pourrait nommer Monsieur DELAUX au Conseil de surveillance et puis il faut que je vérifie quelle est l'articulation entre le Conseil de surveillance et le Conseil de développement et également le statut de Madame WALRYCK qui, je vous le rappelle, est salariée de la Chambre de Commerce. Donc, je ne veux pas procéder à un remplacement précipité. Donc, je vous propose, Monsieur DELAUX au Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Bordeaux en remplacement de Madame DELATTRE, Madame BRÉZILLON à Notre Dame des Barrails et Monsieur ROUVEYRE à l'Opéra.

Pas de contre-indications ou de votes hostiles ? Je vous remercie.

**MME MIGLIORE**

Délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN, délibération n°44 : « Transfert de propriété à titre gratuit des centres de propreté au profit de Bordeaux Métropole. Constatation. Autorisation ».